

Entendu au Sénat, le 15 juin dernier

Peut-on amender la "réforme" contre les retraites ? (suite)

La preuve par la loi Bachelot.

Qu'il s'agisse de la loi Bachelot, qui organise les coupes dans les hôpitaux et la prise en charge des dépenses de santé, ou qu'il s'agisse du projet de loi sur les retraites, le refus des groupes PS, PCF et PG d'appeler au retrait de ces textes ne conduit qu'à une chose : l'accagnement du démantèlement.

Nous sommes le 15 juin au Sénat. Le débat est ouvert sur le bilan d'un an de loi Bachelot. Le plan d'économies annoncé par le contrat Etat-UNCAM et pris en application de la loi Bachelot est connu de tous. Dans des dizaines d'hôpitaux publics, les personnels et leurs syndicats, les médecins dénoncent les conséquences dramatiques pour les malades des restructurations découlant de la loi Bachelot.

Un sénateur prend la parole : « Monsieur le Président, madame le Ministre, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, je commencerai par faire part de la satisfaction de notre groupe et par féliciter madame le Ministre d'avoir promulgué le 20 mai dernier un décret relatif aux établissements de santé privés collectifs, qu'on appelait "participant au service public hospitalier" avant la promulgation de la loi Hôpital, patients, santé et territoires (...). Nous nous réjouissons que le gouvernement, en publiant ce décret, reconnaisse le rôle irremplaçable joué dans notre système de santé par de tels établissements. Nous pensons même que ces derniers devraient constituer un modèle vers lequel pourraient converger tous les établissements privés. » Qui est ce sénateur qui « félicite » Mme Bachelot ? Qui est ce sénateur qui, alors que le cœur de la loi Bachelot est la suppression de la notion juridique d'hôpital public, « se réjouit » d'un décret d'application de cette loi ?

C'est le sénateur de Loire-Atlantique, François Autain, porte-parole des sénateurs PCF et Parti de gauche. Certes, François Autain n'a pas manqué de voter, en juillet 2009, contre cette loi,

dont il était sûr qu'elle passerait compte tenu des effectifs de sénateurs !

Il a, bien sûr, voté contre, mais, le 5 mai 2009 au Sénat, il avait proposé, entre autres amendements, que « l'agence régionale de santé soit chargée d'élaborer le plan de gestion du risque avec un volet national et un volet régional ».

Or c'est exactement ce que vient de faire la CNAM : un plan national d'économies, que les ARS vont appliquer régionalement contre les assurés et les malades !

On ne saurait trop insister, alors que la mobilisation contre le projet Sarkozy sur les retraites s'amplifie, sur cet intolérable double jeu qui voit les partis se réclamant de la classe ouvrière déclarer leur opposition côté cour, pendant que, côté jardin, ils coélaborent les lois antisociales et les font passer comme on l'a vu, malheureusement, avec la loi Bachelot.

Car c'est exactement la même tactique qu'ils reprennent sur les retraites.

Martine Billard (PG), collègue députée de François Autain, demande au gouvernement, qui poursuit la « convergence public-privé » en s'attaquant au Code des pensions, de « créer une maison commune des régimes de retraite ».

Quant à Marisol Touraine (PS), qui, rappelons-le, se prononçait le 30 octobre, quatre mois après son vote contre la loi Bachelot, pour « la régionalisation des fonds (finançant la Sécurité sociale — NDLR) comme nous étions favorables aux agences régionales de santé — mais des ARS moins centralisées... », elle propose au gouvernement, qui veut reporter l'âge légal de départ à la retraite, un amendement « créant la retraite choisie », qui consiste à « laisser le salarié libre » de partir à 60 ans avec une retraite en dessous du seuil de pauvreté ou de travailler jusqu'à épuisement.

A poursuivre cette politique, les dirigeants ne font rien d'autre que laisser les mains libres à Sarkozy et s'opposer à l'exigence grandissante de retrait.

N. B. ■

La lettre du POI aux autres partis

Le débat continue

« Continuer à refuser le retrait (du projet de la loi sur les retraites) reviendrait à donner un feu vert au gouvernement », affirme le POI aux directions du PS, du PCF et du Parti de gauche. Des militants de toutes tendances réagissent à cette lettre ouverte, soumise à la signature de tous sur les localités et dans les entreprises.

Message adressé par un militant du PCF au bureau départemental du comité du Var du POI

« Je prends la peine de t'adresser quelques remarques (...). L'essentiel du contenu du tract (distribué par le POI), et donc son objet, est de dénoncer PS, PCF, PG, (et qu'il n'y aurait) rien d'autre à faire que le rejet et le retrait du projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth sur les retraites !

— Rien sur l'abrogation des lois Fillon et Balladur ! Faudrait-il les laisser ?

— Rien sur les financements et l'amélioration des régimes de retraite ! Faut-il rester en l'état (...)?

Le dépôt d'une proposition de loi de financement des retraites par le PCF et le PG, ça ne compterait donc pas ? L'appel des mêmes au retrait du projet Sarkozy-Fillon-Woerth-Falco, le tract fait semblant de l'ignorer. Mieux, il dénonce l'appel !

Paradoxe difficile, alors que les militants du PCF distribuent, eux, depuis des semaines et même des mois, pour dénoncer le projet Sarkozy sur les retraites (...).

Il est indispensable de rassembler les victimes, et non pas de les faire s'opposer. Seul le capital a intérêt, et Sarkozy le pratique fort bien, à faire battre les victimes entre elles (...). » ■

La réponse d'un ancien militant du PCF du Var, membre du bureau national du POI

« Il faut être clair et sans ambiguïté : comme pour l'interdiction des licenciements, le POI se mobilise et appelle les partis de gauche se réclamant de la défense des intérêts de la classe ouvrière pour le retrait du projet de loi (...). Je te joins à cette réponse la pétition trouvée sur le site national du PCF : la pétition rédigée par les dirigeants nationaux du PCF ne demande pas le retrait du projet de loi, mais se limite à faire signer la proposition de loi du PCF, qui, soyons honnêtes, n'a aucune chance de passer dans cette Assemblée nationale aux ordres du gouvernement.

La pétition varoise demande en plus le retrait du projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth-Falco (sûrement parce que les militants communistes de base l'ont exigé), mais peut-on passer sous silence le fait que la pétition nationale du PCF ne le demande pas ?

N'est-ce pas lié au fait que les députés PS, PCF et PG sont entrés dans une logique d'amender la loi ? Dès lors qu'on accepte le cadre fixé par le régime de la propriété privée des moyens de production (tu parles de "l'échec historique" du socialisme), dès lors que l'on ne veut pas rompre avec l'Europe de Maastricht, alors inévitablement on est amené à se situer dans le cadre imposé, et donc à amender. Amender, c'est accompagner, c'est mettre en œuvre.

Le comité du Var du POI reste disposé à rencontrer la fédération du Var du PCF comme tous les partis se réclamant de la défense des intérêts de la classe ouvrière, afin de réaliser l'unité, non pas pour amender ou améliorer le projet de loi du gouvernement, mais pour qu'il soit purement et simplement retiré ! » ■

Un plan de coupes encadré par la loi Bachelot

Le plan de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) de diminution des remboursements (page 2) comme les programmes drastiques



contre les hôpitaux publics (voir Guéret, page 5) confirment le caractère meurtrier de la loi Bachelot du 21 juillet 2009, qui a suscité le rejet de tous les personnels de santé, de l'infirmière au professeur de médecine.

C'est en application de l'article 117 de cette loi que le contrat avec l'Etat et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) a, en février de cette année, « déterminé les objectifs pluriannuels (...) de manière à faire évoluer le système de santé ».

Aux termes de ce contrat, « ce sont les régulateurs du système de santé, administrations centrales, agences régionales de santé (ARS) et régimes obligatoires d'assurance maladie qui devront rendre cette réorganisation effective en partenariat avec les offreurs de soins ».

La Caisse nationale d'assurance maladie est donc réduite au rôle peu glorieux de mettre en musique ce que « les administrations centrales et les ARS sont chargées de réguler ».

Avec comme conséquences la remise en cause du 100 %, la remise en cause des arêts de travail, les chimiothérapies à domicile, les coupes claires dans les hôpitaux. ■

Paris (XIX^e arrondissement)

"Avec le journal ouvert, preuves en main"

Lors de notre diffusion du samedi 31 juillet, avenue de Flandre, dans le XIX^e arrondissement, nous avons recueilli 13 signatures sur la lettre ouverte aux dirigeants du PS, du PCF et du Parti de gauche, et avons vendu 7 *Informations ouvrières*. Ce qu'il y avait de nouveau dans cette diffusion, et qui orientait les discussions, c'était le fait que les partis PS, PCF et Parti de gauche aient fait des propositions d'amendements dans la commission sociale de l'Assemblée nationale, amendements relatés dans le numéro d'*Informations ouvrières* que nous avions entre les mains. La question politique était clairement posée : peut-on, d'un côté, dire qu'on s'oppose au projet de loi et, de l'autre, proposer des amendements qui se situent dans le cadre du projet de loi, l'accréditant de fait ? Preuves en main, nous pouvions ouvrir le journal avec les faits montrant qu'il y a pour le moins un double langage de la part des dirigeants de ces partis.

C'est ainsi que les signatures ont été recueillies et les journaux vendus, les gens ne connaissant pas ces faits.

Parmi eux, des militants d'autres partis se sont interrogés sur ce double langage. Une militante qui nous a dit avoir quitté le NPA, estimant que ce qu'il fait est confus et brouillon : « On ne sait pas où il va, dans des comités unitaires dont la base n'est pas le retrait du projet de Sarkozy. On ne peut plus attendre, il faut agir dans la clarté. »

Nous avons recontacté, quelques jours après la diffusion, une militante du PS qui avait signé et acheté *Informations ouvrières*. Nous l'avions invitée à participer à l'assemblée du XIX^e du POI, le 31 août. Elle nous dit avoir trouvé « intéressant » le journal, avec des « articles sensés et bien tournés, qui se situent clairement du côté des travailleurs ». « Je suis de plus en plus déçue par le PS », dit-elle. D'accord pour la réunion du POI du 31 août.

Correspondant ■

ÉDITORIAL

Le centre, c'est bien le 7 septembre

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

La politique du gouvernement Sarkozy-Fillon forme un tout. Pour dégager des centaines de milliards nécessaires au renflouement des banques et des capitalistes, il lui faut amputer la dépense publique et diminuer brutalement les salaires directs et indirects (avec, pour commencer, la contre-réforme des retraites).

Or en dépit des efforts déployés, à gauche, pour accréditer l'idée d'une réforme nécessaire et de la possibilité d'amender le projet Woerth (1), en dépit des tentatives pour imposer aux travailleurs des journées d'action saute-mouton, le mouvement grandit, de jour en jour, qui converge vers le 7 septembre pour que se réalise l'unité des travailleurs et des organisations sur le mot d'ordre : retrait du plan Fillon-Woerth ! Unité qui ouvrirait la voie à l'action commune de millions et de millions dans la grève interprofessionnelle pour imposer le retrait.

On comprend, dans ces conditions, que le gouvernement — déstabilisé par les affaires — soit prêt à tout pour faire diversion. Y compris à jouer la carte de l'ostracisme et de la discrimination contre des populations entières désignées comme des boucs émissaires responsables de tous les maux du monde.

Le procédé n'est pas nouveau. L'histoire regorge de précédents, souvent tragiques.

De ce calcul du gouvernement, un porte-voix officieux, *Le Figaro*, ne fait pas mystère : « L'annonce d'une manifestation le 4 septembre n'est d'ailleurs pas pour déplaire au gouvernement, qui considère que cette mobilisation affaiblira la portée de la manifestation du 7 septembre contre la réforme des retraites » (2).

Pour le quotidien sarkoziste, le centre, c'est bien le 7 septembre. Il mesure, avec effroi, que la classe ouvrière a la capacité de surmonter les obstacles dressés contre sa mobilisation et d'imposer au gouvernement un recul sur ce point. Il mesure aussi qu'un tel recul sur les retraites, parce qu'il rassemblerait toute la classe ouvrière dans la défense de ses droits, porterait un coup majeur à tous les autres aspects antidémocratiques et anti-ouvriers de la politique du gouvernement (3).

Or le jour même où *Le Figaro* appelle de ses vœux la dilution du 7 septembre dans un ensemble plus vaste et plus flou, on lit dans *L'Humanité* : « La rentrée politique et sociale va être lancée sur les chapeaux de roues : rassemblement place de la République le 4 septembre, journée de grèves et de manifestations pour les retraites le 7, et début de la bataille parlementaire le 8. »

Le 4, le 7, le 8 ? Le 7, sans même exiger le retrait ? Nous prépare-t-on, dans certains sommets, un nouveau chapelet d'actions disloquées, dont chacun comprend qu'il laisse au gouvernement Sarkozy les mains libres pour continuer à frapper ? Quant à la « bataille parlementaire », son résultat est connu d'avance ! Rappelons ici la conclusion du communiqué publié la semaine passée par les quatre secrétaires nationaux du POI : « Le gouvernement cherche à désigner des boucs émissaires, à diviser la classe ouvrière et la jeunesse (...). Dans cette situation dangereuse, plus que jamais, l'heure est à réaliser l'unité la plus solide et la plus large possible de tous les rangs ouvriers, des travailleurs de toutes origines, de tous les secteurs et de leurs organisations dans l'exigence commune : retrait de la contre-réforme des retraites. »

(1) Voir *Informations ouvrières*, nos 107 et 108 (22 et 29 juillet 2010).

(2) *Le Figaro* (4 août). Lire également page 12.

(3) Naturellement, sur le terrain de la défense de la démocratie, légitimes sont toutes les initiatives visant à protester contre la dangereuse dérive antidémocratique en cours.

Retraites.

Appels communs aux AG et à la grève le 7 septembre pour le retrait du projet de loi

Nous poursuivons cette semaine la publication d'appels syndicaux dans l'unité pour le retrait du projet de loi gouvernemental. Plusieurs d'entre eux invitent dès à présent les travailleurs à se réunir en assemblées générales début septembre pour préparer la grève du mardi 7 et discuter de ses suites.

Direction de l'ingénierie de la SNCF

Les syndicats UNSA, CGT, FO et SUD : "Ce projet de loi menace l'ensemble des salariés, y compris le régime spécial des cheminots"

« Ce projet de loi à double détente menace l'ensemble des salariés, y compris le régime spécial des cheminots.

Pour les cheminots, il signifierait en première étape :

- le report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite de 55 ans (50 ans pour les agents de conduite) à 57 ans (52 ans) ;
- un nouvel allongement de la durée de cotisation, portée à 41,5 annuités ;
- l'augmentation du taux de cotisation salariale de 7,85 % à 10,55 %, étalée sur dix ans, sous couvert de convergence public-privé ;
- l'annulation de la possibilité pour les cheminots ayant au moins trois enfants et comptant 15 ans de service effectif de cesser leur fonction et de bénéficier d'une pension proportionnelle.

La deuxième étape est clairement annoncée par la création d'un « comité de pilotage » chargé d'assurer la convergence des régimes public-privé vers un régime unique, sur les décombes du Code des pensions civiles et militaires, et des régimes particuliers amenés à disparaître (...).

Ce projet de loi est inacceptable, il doit être retiré !

— Pour le retrait du projet de loi Woerth-Fillon-Sarkozy.

— Pour la défense et le maintien de notre régime de retraite spécial.

Nous appelons tous nos collègues cheminots à se mettre en grève et à la manifestation interprofessionnelle mardi 7 septembre, jour de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale ! Heure d'information syndicale commune : lundi 6 septembre, 10 h 30, devant le CE-GI hall Eurostade Est. »

Agents des Finances des Landes

Les syndicats FO, CGT, SNUI-SUD Solidaires : "Ce projet est inamendable !"

« 7 septembre 2010, tous en grève, tous à la manifestation ! Le projet de gouvernement Sarkozy-Fillon-Woerth sur les retraites veut imposer dans tous ses aspects un recul social majeur qui s'inscrit dans le plan d'austérité annoncé par le gouvernement pour répondre aux exigences des marchés financiers et des agences de notation (...). Ce projet est inacceptable, inamendable, il doit être retiré ! Venez nombreux aux assemblées générales pour discuter de la poursuite du mouvement. Mont-de-Marsan Dulamon : jeudi 2 septembre, à 10 heures ; Mont-de-Marsan Dugas : jeudi 2 septembre, à 15 heures ; Dax : jeudi 2 septembre, à 14 heures ; Morcenx : jeudi 2 septembre, à 10 heures. »

Travailleurs sociaux du Cantal

Les syndicats FO, CGT, CFTD et SUD-Santé : AG le 7 pour débattre des suites

« Retrait de la réforme du gouvernement ! Les attaques contre les salariés sont frontales et globales, la lutte doit y répondre de même. Le



7 septembre 2010, tous en grève et dans la rue ! Les organisations syndicales interprofessionnelles appellent les salariés du Cantal à se réunir sur leurs lieux de travail ou par secteur d'activité pour mettre en débat l'amplification du mouvement à partir du 7 septembre, pouvant aller jusqu'à la grève reconductible. Retrouvons-nous : AG du secteur social, 7 septembre, dès 13 heures, salle 701, place de la Paix. »

Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) d'Ile-de-France

Les syndicats FO, CGT, UGICT-CGT, CFTD, CFTC : "Préparons-nous !"

« Les organisations syndicales CFTD, FO employés et cadres, CGT, UGICT-CGT et CFTC de la CRAMIF appellent tous les employés et cadres à la grève le 7 septembre 2010.

Nous considérons que seule une riposte unie, puissante, à la hauteur de l'enjeu, pourra faire reculer le gouvernement. Un mouvement d'ampleur qui unisse, le même jour, dans la grève et les manifestations, tous les travailleurs, les salariés, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités de ce pays sans exception : la grève totale interprofessionnelle, dans l'unité, public-privé.

Dès maintenant, dans tous les services, préparons-nous, mobilisons-nous pour imposer le retrait du projet de loi contre les retraites ! »

CPAM du Val-d'Oise

Les syndicats FO, CGT et UGICT-CGT : "Tous en grève le 7 !"

« Retrait du projet de loi contre les retraites ! Tous en grève et en manifestation le 7 septembre 2010 (...). Le projet gouvernemental est maintenant public. Il est clair : la retraite, c'est à 62 ans, et la durée de cotisation à 41,5 ans pour une retraite à taux plein (...). La victoire est à notre portée. L'intervention massive des salariés, actifs et retraités, privés d'emploi, peut faire reculer le gouvernement, le contraindre à retirer son projet et à engager de nouvelles négociations. On va gagner ! Pour nous, la nécessité de la grève interprofessionnelle est posée pour le retrait du projet de loi contre les retraites. »

Agents du ministère des Finances du Val-de-Marne

Les syndicats FO, CGT, et SNUI-SUD Solidaires : "Mobilisation public-privé !"

« La mobilisation unitaire, dans la grève et la manifestation des salariés du public et du privé, est essentielle pour obtenir le retrait du projet de loi gouvernemental (...). Le 7 septembre, dans l'unité, tous en grève et en manifestation. »

Hôpital Edouard-Herriot, à Lyon

Appel des syndicats FO et CGT : "Ce qui rassemble les travailleurs doit être plus fort que ce qui les divise"

« Les journées d'action à répétition ayant démontré leurs limites, les organisations CGT, FO d'HEH se prononcent en faveur de l'appel à la grève interprofessionnelle le 7 septembre (...).

Oui, ce qui rassemble les travailleurs doit être plus fort que ce qui les divise ! Public, privé, unité des travailleurs ! Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, rien n'est joué. On peut gagner !

Unité de toutes les organisations syndicales pour :

- le retrait du projet de loi portant sur la réforme des retraites ;
- grève interprofessionnelle le 7 septembre ! »

Hôpital de Dreux (Eure-et-Loir)

Les syndicats FO, CGT et Unsa : "AG de tout le personnel le 3"

« Le 7 septembre 2010, jour de l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale, sept syndicats appellent à des grèves et manifestations dans tout le pays. Pour les syndicats CGT, FO, Unsa de l'hôpital, une évidence : ce projet doit être retiré.

Il faut une grève interprofessionnelle. Tous ensemble, nous pouvons gagner. Les syndicats de l'hôpital de Dreux vous invitent à une assemblée de tout le personnel le 3 septembre 2010 au self, de 14 heures à 16 heures. »

Menuiseries du centre, à Ydres-Centre (Cantal)

Les syndicats FO et CGT : "Une seule solution : l'appel franc à la grève interprofessionnelle"

« Les salariés des Menuiseries du centre, syndiqués et non-syndiqués, avec leurs organisations syndicales CGT et Force ouvrière (...), considèrent qu'il n'y a qu'une seule solution pour bloquer le gouvernement : un appel franc à la grève interprofessionnelle, public-privé, dans l'unité des organisations syndicales, pour le retrait immédiat du projet de réforme sur les retraites. »

Personnel informatique et télécommunications d'EDF, à Nanterre (Hauts-de-Seine)

Les syndicats CGT et FO : "Comme en 1995 contre le plan Juppé"

« Retrait du projet de loi sur les retraites (...)! Il s'agit d'un recul sans précédent contre nos acquis conquis de haute lutte, par nos aînés, à la sortie de la guerre (...).

Les confédérations syndicales doivent s'unir pour que ce projet soit purement et simplement retiré. Il n'y a rien à négocier avec le gouvernement.

Comme en 1995 contre le plan Juppé, le seul outil des travailleurs pour mettre en échec le gouvernement, c'est la grève interprofessionnelle. »

Vu, lu, entendu

EDF : une facture particulièrement salée

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) se réunit le 11 août, afin de donner son avis sur le projet de hausse des tarifs de l'électricité annoncé la semaine précédente par le gouvernement : 3 % en moyenne pour les particuliers. Mais certains pourraient augmenter de 9 % le 15 août, pour 500 000 ménages ayant souscrit un abonnement « effacement jour de pointe », révèle le quotidien *La Tribune* sur son site Internet (9 août).

Le fonctionnaire évalué à la tête du client

Les fonctionnaires ne seront plus évalués par une note (selon un principe du statut général de la fonction publique datant de 1946), mais à la suite d'un entretien individuel avec leur supérieur hiérarchique : une mesure qui suscite les critiques de plusieurs syndicats, craignant le règne de l'arbitraire. Selon le décret paru le 6 août au *Journal officiel*, chaque agent aura un « entretien professionnel » tous les ans avec son « supérieur hiérarchique direct », qui rédigera un « compte rendu » écrit qu'il lui remettra.

Travailler un seul jour : le dimanche

Comble de la dérégulation, c'est le résultat absurde de la loi sur le travail du dimanche, en vigueur depuis un an. Dans les zones concernées, les contrats précaires, pour un jour par semaine, se multiplient, dénoncent les syndicats, et dans certaines, classées « zones touristiques », aucune compensation n'est prévue pour le salarié.

Parachutes dorés pour ministres déçus

Christian Blanc et Alain Joyandet, qui avaient tous deux démissionné du gouvernement à la fin du mois de juin après des scandales sur leur train de vie, ont retrouvé leurs sièges respectifs à l'Assemblée nationale. Christian Blanc, secrétaire d'Etat au Grand Paris, avait démissionné à la suite des révélations sur l'achat de 12 000 euros de cigares réglé sur fonds publics. Alain Joyandet, en charge de la coopération, avait lui été épinglé pour la location d'un avion privé et pour avoir bénéficié d'un permis de construire illégal pour agrandir sa maison de Grimaud (Var).

Recyclage

Le secrétaire national du PS en charge de la sécurité, Jean-Jacques Urvoas, déclare dans *Liberation* (6 août) que son parti, s'il revenait au pouvoir, examinera les lois votées depuis 2002 en la matière.

M. Urvoas assure que « la gauche ne s'enfermera pas dans un tel dogmatisme et saura faire le tri pour garder ce qui fonctionne », tandis que « ce qui doit être changé le sera ». Tri sélectif ou recyclage ? On appelle cela, en politique, « l'alternance »...

Bruxelles voudrait percevoir directement un impôt

Le commissaire européen au Budget, Janusz Lewandowski, a indiqué le 9 août qu'il envisageait l'introduction d'un impôt dont les recettes alimenteraient directement les caisses européennes. L'Union européenne ne taxe pas pour le moment directement les citoyens européens, mais se finance essentiellement par les contributions des Etats membres.

1910-2010, la retraite en dix épisodes

7. 1993. Le premier coup de hache

Au commencement des années 1970, le niveau des retraites est toujours médiocre. Plusieurs mesures vont l'améliorer sensiblement. Cette période est celle des dernières réformes progressistes en matière de retraites. Les hommes de la V^e République sont toujours au pouvoir, mais n'ont pas alors les moyens politiques de frapper les travailleurs. La situation est marquée par la très puissante grève générale de 1968 et par la chute de De Gaulle qui s'en est suivie. De l'aveu de Philippe Séguin, « *Nous – c'est-à-dire les classes dirigeantes et leurs représentants – avons perdu 30 ans pour agir.* » La présidentielle de 1981, la chute de Giscard et l'élection de F. Mitterrand modifient la situation. Une mesure phare est adoptée dès 1982 : la retraite à 60 ans. Le ton change pourtant assez vite. Le Premier ministre « socialiste » Michel Rocard publie notamment, en 1991, un Livre blanc totalement destructeur contre ce droit acquis essentiel des retraites. Il ne le met pas encore en application, mais ouvre la voie aux pires démantèlements. Depuis, tous les gouvernements de droite comme « de gauche » se revendiquent systématiquement de lui pour légitimer les attaques qui vont suivre, y compris Sarkozy, très récemment, le 12 juillet... Et, le premier, Balladur, Premier ministre de droite cohabitationniste, saute sur l'occasion pour porter le premier coup de hache : la contre-réforme de 1993.

Repères

- **1974** : le taux des pensions est porté à 50 % du salaire de référence.
- **1977** : le calcul du salaire de référence est effectué sur les 10 meilleures années, et plus sur les 10 dernières.
- **1982-1983** : instauration de la retraite à 60 ans.
- **1984** : désindexation des retraites sur les salaires bruts et calcul des revalorisations par rapport aux prix à la consommation.
- **1991** : Livre blanc de Michel Rocard.
- **1993** : décrets Balladur-Veil : quarante années de cotisation dans le privé. Période de référence portée à 25 ans.

Par François Péricard

La décennie de 1970 est riche en réformes qui améliorent de façon significative le calcul des retraites du secteur privé. D'abord, en deux étapes (1971 et 1974), le taux de la pension passe de 30 à 40, puis 50 % de leur salaire de référence. Une deuxième décision aboutit à ce que cette pension ne soit plus calculée sur les dix dernières années de salaire, mais sur les dix meilleures. Le cumul de ces deux mesures aboutit à des revalorisations importantes. En 1977, les femmes totalisant 37,5 annuités de cotisation peuvent prendre leur retraite à taux plein dès 60 ans, sans autres conditions. Même si elles ont un impact plus limité, d'autres mesures catégorielles vont dans le même sens. Ainsi, les anciens combattants et prisonniers de guerre voient également l'âge de leur droit au départ en retraite abaissé à 60 ans. Les lois des 3 juillet et 29 décembre 1972 organisent la généralisation des retraites complémentaires et l'alignement des régimes des non-salariés non agricoles sur le régime général. Le système des préretraites garanties après démission ou licenciement est également développé. On a là de réelles avancées : la législation crée de nouveaux droits ou renforce ceux déjà existants. Il faut néanmoins relever que nous sommes alors dans une période d'inflation galopante : la hausse des prix continue déprécie sensiblement le bénéfice de ces mesures. Heureusement pour les retraités de ces années-là, les retraites sont encore indexées sur les salaires, ce qui limite la remarque précédente.

La retraite à 60 ans

Après 1981, François Mitterrand, élu président de la République le 10 mai, met immédiatement en place un gouvernement d'Union de la gauche, dirigé par Pierre Mauroy et s'appuyant sur une majorité de députés PS-PCF venant d'être élus à l'Assemblée nationale. Dès 1982, la retraite à 60 ans est mise en œuvre par deux ordonnances des 26 et 30 mars, dont l'application est prévue de façon définitive pour le 1^{er} avril 1983. Elle sera ratifiée par la loi du 31 mai 1983. A cette date, tous les salariés de 60 ans sont en droit de prendre leur retraite. La revendication de la retraite à 60 ans a pris corps dans les années 1960 ; c'est l'une de celles qui n'a pas été obtenue en 1968. Depuis, le mouvement ouvrier dans son ensemble, toutes organisations et tendances confondues, en a fait son exigence principale. Les organisations syndicales ont organisé de nombreuses manifestations sur ce thème, toujours massives. Elle est inscrite dans le Programme commun de gouvernement adopté en 1972 par les partis de l'Union de la gauche. C'est sans conteste un des acquis sociaux les plus importants de cette période, y compris jusqu'à maintenant. Au sujet du Programme commun de gouvernement, relevons que celui-ci contenait une deuxième proposition importante : le relève-

ment à 75 % du salaire de référence du calcul de la retraite. Cette mesure ne fut jamais mise en œuvre, ni même envisagée. Le 1^{er} janvier 1984, une mesure néfaste est adoptée en catimini : les retraites ne vont plus être indexées sur les salaires bruts, mais sur les prix à la consommation. Leur montant concret va vite diminuer sensiblement. Un milliard de francs est ainsi soustrait chaque année aux retraités. C'est l'une des conséquences logiques qui suit le tournant de la rigueur pris par le gouvernement de l'Union de la gauche en 1982, notamment sous l'impulsion de « l'Européen » Jacques Delors, alors ministre de Mitterrand. Le second septennat de François Mitterrand, commencé pour cinq années avec de nouveaux

gouvernements de gauche (Rocard, Cresson, Bérégovoy), est fortement marqué par l'engagement de Mitterrand à faire rentrer notre pays dans l'Union européenne, en 1992, par le traité de Maastricht, à l'issue d'un référendum qu'il remporte d'extrême justesse (50,3 %).

De 37,5 à 40 annuités

L'importance de ce tournant soumet toute la vie politique et sociale aux exigences de la Commission européenne, c'est-à-dire à la dictature des marchés financiers et des banques centrales. Le capital abat ses exigences : toujours plus pour les profits, toujours moins pour les salaires, donc pour la Sécurité sociale et les retraites.

La contre-réforme de 1993 est mise en place par la loi du 22 juillet 1993 et les décrets du 28 août 1993, dits décrets Balladur-Veil, Simone Veil étant ministre des Affaires sociales du gouvernement de cohabitation. Ses deux principales mesures, concernant le secteur privé, sont l'allongement de la durée de cotisation, qui passe de 37,5 à 40 annuités, et l'allongement de la période de référence à 25 ans pour le calcul des pensions. Ces deux décisions brutales s'appuient sur de nombreux rapports pris sous l'égide du patronat et surtout sur le Livre blanc de Michel Rocard (*lire ci-dessous*). La contre-réforme de 1993 va aussi vers la fiscalisation de la Sécurité sociale, la « solidarité nationale », c'est-à-dire la charité publique, se substituant aux droits de l'assurance vieillesse. La CSG, cet impôt inique déjà instauré par Rocard dans ce but, est relevé de 1,1 à 2,4 %. Un « fonds de solidarité » est institué, également géré par l'Etat, et des « fonds de pension » livrés aux marchés financiers sont censés compléter par de la capitalisation le financement normal de la répartition.



Edouard Balladur et François Mitterrand, en 1993.

Eclairage

1991. Le "Livre blanc" de Michel Rocard

Le 24 avril 1991, Michel Rocard publie un Livre blanc sur les retraites. *Garantir dans l'équité les retraites pour demain*. Rocard est Premier ministre d'un gouvernement de gauche, nommé à ce poste par François Mitterrand au lendemain de sa réélection de 1988. Rocard agit donc avec cette double autorité, institutionnelle et politique. Michel Rocard est depuis les années 1960 un des leaders de la « deuxième gauche ». Celle-ci se caractérise par son absence totale de liens avec le mouvement ouvrier et sa volonté d'afficher un « modernisme » qui la rend très proche de nombreux milieux d'affaires. Totalement hostiles aux orientations de ce Livre blanc, nous commencerons en citant ici, par souci d'objectivité, la brève présentation qu'en établit le *Précis Dalloz de droit de la Sécurité sociale*, référence incontournable en la matière : « *Les scénarios d'adaptation ; le report de l'âge de départ à la retraite, la révision des paramètres de calcul de pensions et l'élargissement de l'assiette des cotisations. Si l'on met de côté ce dernier levier, cela revient à jouer sur les paramètres suivants : la durée d'assurance donnant droit au*

taux plein, la période de référence pour le calcul du salaire moyen servant de base à celui des pensions » (1). Pour notre part, nous écrivions la semaine même de la parution de ce rapport : « *Le Livre blanc contient un arsenal qui piétine cent ans de progrès social et d'acquis par les travailleurs. Ceux-ci, avec leurs organisations, ont liquidé cette hantise qui voulait que la retraite soit synonyme de pauvreté, un malheur pour des milliers de travailleurs réduits à la quasi-mendicité* » (2). Depuis vingt ans, tous les gouvernements successifs, tous les démolisseurs des droits aux prestations vieillesse se réfèrent à ce Livre blanc, avec cet argument se voulant décisif : vous voyez bien, même Rocard, même les socialistes avaient dit qu'il fallait réformer les retraites. D'ailleurs, dès l'accession au pouvoir du gouvernement de droite en 1993, Balladur déclare immédiatement : « *Je ne fais que suivre la voie indiquée par mon prédécesseur, qui a proposé les premières mesures à mettre en œuvre pour sauver nos régimes de retraite.* » Le Livre blanc de Rocard a été et est toujours la bible de tous ces « réformateurs ».

(1) Dalloz éditeur, 16^e édition, Paris 2008.
(2) Informations ouvrières, n° 1517, 24 avril 1991.